

**COMITÉ DIRECTEUR
du CDOS du LOIRET
du mardi 30 janvier 2018**

Présents : Mmes E. ROLAND – N. ROS - MM E. BEDU – A. BENHENNA - A. BOYER - C. CHARREIRE - A. DHUIVONROUX – E. MORIN - R. FLAMENT – P. POMMIER

Excusé : M F. LANCEROT

Absents : Mme F. BARATON – M. G. BOUDON

Assistent : M J. ROS, Président d'honneur

Mme A. GERARDIN – M. F. GILLES, salariés du CDOS

1°/ HOMOLOGATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR N°8/2017 DU 12 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2°/ VOEUX

Nouvelle formulation des vœux du CDOS. Visuel avec les différentes lettres de l'alphabet accompagnant notre message à l'attention de tous les acteurs du département. Réponses faites à ceux qui avaient envoyé les leurs.

3°/ DEMENAGEMENT

La majeure partie du déménagement se termine. Nos bureaux se trouvent dorénavant au rez-de-chaussée face aux salles de réunion. Il reste encore à trier le contenu de deux armoires ce que nous ferons à notre temps.

4°/ RETOUR SUR LES 1^{ERS} "TROPHEES DE LA JEUNESSE"

20 décembre à la Maison des Sports. Pas mal de présences, une manifestation très sympathique, adultes et enfants étaient ravis. Quelques retouches seront nécessaires pour l'an prochain, contacts à développer avec l'Université et l'Usep.

Bertille BETARE était la première marraine de la manifestation.

Cette manifestation figure dorénavant à notre calendrier.

5°/ ASSEMBLEE GENERALE DU CDOS

Salle près de l'entrée, plus sympathique que la très grande salle.

- organisation : relance particulière de sensibilisation à tous les comités très souvent absents ; actuellement une vingtaine de comités ont répondu. Comment encourager tous les adhérents à venir ? Nous affinons le carton d'invitation en précisant les horaires de déroulement et de fin. Nous synthétiserons au maximum pour aller vite.

Il ne semble pas pertinent d'envisager des amendes pour les comités absents. Mieux vaut resserrer nos liens pour les inciter à venir.

- A l'issue de l'appel à candidature pour combler les 2 postes actuellement vacants, une seule candidature a été reçue, celle de Monsieur Bernard JAHIER, présentée par le District du Loiret de Football.

- la préparation du repas : comment faire ? Pas de repas, à table : trop long et assis. Nous reprenons la formule de l'an dernier – Buffet dinatoire, Cela facilite les discussions et les rencontres.

- Conformément à l'article 3 paragraphe 2 des Statuts et de l'article 3-2 du Règlement Intérieur, le Comité directeur propose que le titre de membre d'honneur soit décerné à Michel ARNOULT :

- *Membre du Comité directeur du 23 octobre 1980 au 28 février 2017 soit 36 ans, 4 mois, 6 jours*

- *Trésorier-Général du 26 octobre 1981 au 28 février 2017 soit 35 ans, 4 mois, 3 jours*

- Comme tous les ans une nouvelle médaille d'honneur du CDOS sera décernée en clôture de l'AG

- Le Comité directeur valide le projet d'ordre du jour.

6°/ TRESORERIE

Bilan financier : sauf arrivées tardives de nouvelles factures, l'année 2017 se clôturera par un petit excédent, pour la seconde année consécutive. Les efforts sur les dépenses se poursuivent et confirment notre bonne gestion collective.

- le budget prévisionnel nécessite encore quelques retouches. Pas présenté ce soir, il sera transmis aux élus au plus vite.

7°/ CNDS 2018

Des rumeurs, des écrits mais aucune information officielle confirmée ! Il semble que les subventions sur l'emploi soient maintenues. Une évidence : il faudra continuer à chercher d'autres ressources de financement.

Une certitude : les directives vont être délivrées tardivement et les dossiers seront à remplir très vite (3 semaines maximum).

8°/ AMBASSADEUR / AMBASSADRICE / MEMBRE NON ELUS DES COMMISSIONS

Afin de mieux connaître le rôle, les missions et les actions que nous menons, nous pourrions être assistés par des parrains/marraines sportifs et sportives de haut niveau, actuels, passés ou en devenir. Ces sportifs et sportives reconnues nous accompagneraient sur des forums, des expositions, les Vacances Olympiques, les Trophées de la jeunesse, des formations, etc...

La première athlète de haut niveau, invitée, lors des trophées de la jeunesse est Bertille BETARE. Ayant accepté notre proposition, elle devient la première Ambassadrice du CDOS du Loiret.

9°/ PSC1

Les dates de réunions du PSC1 sont calées avec La Croix Blanche, notre nouveau partenaire. Les informations figurent sur la lettre d'information, mais doivent être également transmises par mail à tous les abonnés de l'annuaire du sport.

10°/ CRIB

Une réunion de travail avec la DRDJSCS-CVL-L. a eu lieu le 18 janvier. La Rédaction d'une charte de l'accompagnement des CRIB du Loiret est en cours, avec l'objectif que chaque CRIB puisse présenter ce document aux bénévoles reçus, afin que ces derniers aient bien conscience du cadre d'intervention d'un CRIB : ce qu'un CRIB fait, et ce qu'il ne fait pas.

La plaquette compilant les formations proposées par le CDOS, Familles Rurales, la FOL et le CROS, aux bénévoles du Loiret, est finalisée.

Le comité de pilotage CRIB travaille sur l'élaboration de fiches pratiques (fiscalité, fonctionnement, etc...) à destination des bénévoles.

La prochaine réunion de travail, fixée le 15 mars, portera sur le fonctionnement des sections d'associations omnisports et leurs spécificités.

11°/ QUESTIONS DIVERSES

- Départ de Monsieur Patrick DONNADIEU après huit années passées dans le département. Le CDOS et les médaillés du Loiret lui ont remis la médaille d'honneur lors de l'AG le 28 janvier.

- Les entretiens avec les salariés se sont déroulés, rien de particulier à signaler.

- Photocopieur : pas de nouveau pour l'instant, aucune possibilité de réduire nos coûts. Il faudra attendre la fin du contrat. Une réflexion nouvelle s'engagera !

- O'Campus : rencontre avec des jeunes volontaires ayant un projet réservé aux étudiants afin d'organiser "quelque chose" au sein de l'Université, mais ne savaient pas encore quoi de précis. Pas de nouveau contact depuis les vacances.

- "Les Olympiades" du Handisport – problème avec le nom ??

En effet, il est interdit d'utiliser le symbole Olympique, les termes Jeux Olympiques, Olympiades, et leurs néologismes, de reproduire les divers signes distinctifs Olympiques, des photos relatives aux Jeux ou encore les logos des différents Jeux, sans l'accord préalable exprès du CNOSF ; il est également interdit de communiquer sur la thématique de l'Olympisme sans être partenaire du CNOSF ou du CIO. Tant en vertu du droit français (article L 141.5 du Code du Sport) que de la Charte Olympique (règles 7 à 14) et de ses statuts (article 2 § 7), le CNOSF est le dépositaire des propriétés Olympiques et le propriétaire des emblèmes nationaux ; il a pour mission de s'opposer aux usages interdits et de protéger les propriétés Olympiques. En tant qu'organe déconcentré, il est de notre mission de l'assister, en l'avisant si nous avons connaissance d'usages interdits mais aussi en informant le cas échéant les structures départementales de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas. Le CDOS pourra éventuellement soutenir certaines manifestations qui proposeront des projets conformes à nos valeurs, ou des manifestations spécifiques organisées dans le même esprit ; le logo du CDOS pourra alors être utilisé dans le cadre des actions retenues à l'exclusion de tout symbole ou emblème protégés.

Paris 2024 : Des projets sont évoqués avec plusieurs interlocuteurs mais pas plus avancés que ça.

Prochaine réunion : 3 avril

La Secrétaire générale adjointe,



Edwige ROLAND

Le Président,



Alain BOYER